

Participation de l'Agglomération Provence Verte

→ Année Scolaire 2021-2022

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

COLLÈGE / LYCÉE

- Être collégien(ne) ou lycéen(ne)
- Être domicilié(e) sur le territoire de l'Agglomération
- Être inscrit(e) pour l'année en cours dans un établissement d'enseignement secondaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur hors du territoire de l'Agglomération Provence Verte.

Infos sur caprovenceverte.fr

ÉTUDIANT

- Étudiant(e) jusqu'à 26 ans
- Être domicilié(e) sur le territoire de l'Agglomération
- Être inscrit(e) pour l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur hors du territoire de l'Agglomération Provence Verte et préparer un diplôme de Niveau III minimum.



À compléter

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. Parent : Courriel :

Nom et Prénom de l'élève :

Établissement fréquenté :



Justificatifs à fournir pour toute demande

- Original de la facture ou de paiement internet
- Certificat de scolarité
- Relevé d'identité bancaire
- Carte nationale d'identité du titulaire du RIB
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'hébergement des parents (à remplir au verso de cette feuille)
- Carte nationale d'identité du bénéficiaire (recto-verso) ou copie du livret de famille (parents et enfant)



Conditions de remboursement

Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire fourni par l'intéressé au plus tard en juin de l'année concernée, à compter de la réception du dossier complet de demande.

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Demeurant :

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Mr (*)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Rayer la mention inutile(*)

Fait à

, le

Signature

A compléter uniquement dans le cas où votre commune de résidence donne une participation communale complémentaire à la participation de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour l'achat d'un abonnement scolaire.

Nom de votre commune de résidence :

Montant octroyé :



Agglomération Provence Verte Direction des Transports et de la Mobilité

Quartier de Paris
174, Route Départementale 554
83170 Brignoles

☎ 04 98 05 93 70

✉ transports@caprovenceverte.fr